

AEFE – rentrée 2025

Appel à candidatures pour le recrutement de personnels détachés sur des missions d'encadrement

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une cheffe ou d'un chef d'établissement pour le Collège Stanislas de Montréal

Préambule

Pour diriger ses établissements français à l'étranger, l'Agence recrute tous les ans des personnels de direction, chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints. Ces personnels sont fonctionnaires titulaires et exercent les missions fixées par le décret 2001-1174 du 11/12/2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Ils sont détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

Sont exigées par ailleurs une bonne maîtrise de l'outil informatique et éventuellement d'une capacité à s'exprimer couramment dans une langue étrangère.

L'implantation géographique du poste, la diversité des élèves, des professeurs, des personnels et des missions de l'enseignement français à l'étranger enrichissent le métier de proviseur ou de proviseure et de membre de l'encadrement. Elles génèrent également des contraintes spécifiques.

L'attention des candidats et candidates à un poste de direction est attirée sur la spécificité des établissements français à l'étranger. Acteurs de la politique de rayonnement culturel, linguistique et de coopération éducative de la France, financés conjointement par les familles et par l'État et soumis d'abord au droit local, ces établissements ne peuvent être appréhendés comme les établissements de France. Le proviseur ou la proviseure doit sensibiliser les personnels nouvellement arrivés aux caractères originaux de leur établissement d'affectation.

La mission de responsable d'établissement s'inscrit dans ce contexte particulier marqué par la richesse et la diversité de la communauté éducative, la variété et la complexité des missions qui conduisent le chef ou la cheffe d'établissement à adapter méthodes, comportements et contenus

d'enseignement à un contexte local parfois très différent du contexte en France et à prendre en compte la nécessité d'offrir aux élèves un double enracinement dans la culture française et dans celle du pays-hôte. Une majorité des établissements français à l'étranger est gérée par un comité de gestion et/ou une association avec laquelle le proviseur ou la proviseure doit nouer des relations de confiance.

Compte tenu des fortes marges d'autonomie de ces établissements, en particulier en matière de gestion des ressources humaines et de gestion financière, les chefs et cheffes d'établissement voient leurs missions élargies et sont la clef de voûte du système de gouvernance des établissements du réseau de l'AEFE. De plus, au-delà de ses missions d'éducation, l'établissement contribue à la politique de rayonnement linguistique et culturel et de coopération éducative conduite par le poste diplomatique. Le proviseur ou la proviseure, qui s'appuie sur son équipe de direction, incluant notamment les directeurs ou directrices d'école, exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et sous l'autorité de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice.

Dans ce cadre, le proviseur ou la proviseure, collaborateur proche de la directrice générale de l'Agence, élabore et met en œuvre le projet d'établissement. Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures, le proviseur ou la proviseure est un référent sur le plan pédagogique et joue un rôle incitatif fort dans la réflexion menée au sein de l'équipe enseignante, pour la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte local et pour l'insertion harmonieuse, utile et efficace de l'établissement dans son environnement.

Dans le cadre du plan d'action consacré à l'égalité professionnelle à l'AEFE les personnels de direction mettront en œuvre une politique d'égalité professionnelle.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

13763 – CANADA

Un chef ou une cheffe d'établissement pour le collège Stanislas de Montréal (2 570 élèves) et son annexe située à Québec (432 élèves), établissement conventionné de 4^e catégorie, des classes maternelles aux classes de terminale, dont 1 477 dans le secondaire.

L'équipe de direction est composée comme suit :

- un chef d'établissement,
- trois proviseurs adjoints dont 1 à Québec,
- trois directeurs du primaire dont 1 à Québec,
- une directrice administrative et financière.

Le rôle du chef ou de la cheffe d'établissement à l'étranger diffère sensiblement de celui exercé en France. Il consiste à piloter un établissement dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques :

- La personne recrutée sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'Ambassadeur ou de l'Ambassadrice et de son représentant ou de sa représentante (le conseiller ou la conseillère de coopération et d'action culturelle).
- Impliquée dans la gestion des ressources humaines (11 personnels détachés d'encadrement et de formation, 32 personnels détachés d'enseignement ou résidents, 268 recrutés locaux dont 165 enseignants) elle participera aux recrutements des personnels détachés d'enseignement en application des circulaires de l'AEFE et des recrutés locaux en conformité avec le droit du travail local.
- La coopération éducative est un axe de développement privilégié pour l'AEFE, qu'il conviendra de développer ou d'initier. Sa mise en œuvre par l'établissement, en relation avec le service culturel de l'Ambassade, requiert des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes.

La personne recrutée devra développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue avec les associations de parents d'élèves et le comité de gestion. À ce titre, elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication pour valoriser l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, elle disposera d'une bonne maîtrise des dimensions budgétaires et financières afin de conduire la politique de l'établissement. Un investissement important en matière de gestion de projet et de communication sera demandé. Diplomate, apte à animer et diriger une équipe, elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation, notamment en prenant en compte dans sa gestion des ressources humaines, le contexte étranger.

Spécificités du poste et missions particulières :

- l'établissement est soumis à une entente entre la France et le Québec : il conviendra de poursuivre les excellentes relations avec les institutions partenaires, le ministère des relations internationales et de la francophonie ainsi que le ministère de l'éducation du Québec ;
- dans le cadre de la réforme du baccalauréat, il sera nécessaire de renforcer les relations avec l'enseignement supérieur canadien ;
- le chef ou la cheffe d'établissement devra s'approprier les conventions collectives, leur mode de négociation et d'application. L'importance du dialogue social et des normes du travail du Québec est un élément fort de la gouvernance de cet établissement ;
- maintien des liens entre l'Association des parents d'élèves et la Fondation du Collège Stanislas ;
- veiller à préserver de bonnes relations avec le conseil d'administration et son comité exécutif.

Une expérience récente dans la direction d'un établissement de 4^e catégorie est indispensable au regard de la complexité et des spécificités du poste.

Poste à pourvoir au 21/08/2025.

Scolarisation : ECL.

Procédure

▪ Du lundi 17 au lundi 31 mars 2025 (à minuit heure de Paris)

Les candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié (accès depuis l'appel à candidatures en ligne sur le site <http://www.aefe.gouv.fr>).

NB : Les candidats qui auraient déjà constitué un dossier en septembre 2024 et qui souhaitent candidater sur ce poste devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiant et mot de passe). Ils joindront une nouvelle lettre de motivation ainsi que les pièces justificatives non fournies en septembre.

▪ Pour le mercredi 2 avril 2025

Les candidats transmettront au bureau du recrutement de la DRH un exemplaire du dossier, complété et accompagné des pièces justificatives sous format PDF, via le site France Transfert (francetransfert.numerique.gouv.fr), **et sans les avis hiérarchiques**, à l'adresse suivante :

- recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

Tous les candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

▪ Pour le lundi 14 avril 2025 dernier délai

Les rectorats ou ambassades transmettront uniquement la dernière page du dossier revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr

- **À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.**

Les modalités d'entretien seront communiquées ultérieurement aux candidats sélectionnés.

En cas de difficulté, il est recommandé aux candidats de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE – Direction des ressources humaines à Nantes au 02 51 77 29 25/ 02 51 77 29 61 ou par courriel à recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr